

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6316>



Motion adoptée par le CA du collège Les Allières de Saint-Pierre le Moûtier

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Echos des établissements - Collèges de la Nièvre -



Publication date: lundi 7 février 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les personnels du collège Les Allières de Saint-Pierre le Moûtier jugent insuffisante la Dotation Horaire Globale attribuée à leur collège pour l'année scolaire 2022/2023.

En effet, il est incompréhensible que cette DHG diminue (-13h) alors que les effectifs élèves prévus augmentent (+ 11 élèves) et que doivent être accompagnés un nombre croissant d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Cette baisse de moyens, constatée par tous, ne passe pas.

Pour marquer leur mécontentement, un large collectif regroupant presque tous les acteurs du collège a porté une motion dénonçant cette situation lors du conseil d'administration de l'établissement le 3 février dernier.

Le SNES 58 soutient les personnels dans leur demande d'abondement de la DHG et leur mobilisation du 10 février.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Motion adoptée par le CA du collège Les Allières de Saint-Pierre le Moûtier